

Le 6 juin 2022

Province de Québec  
Conseil municipal de la Municipalité de  
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 6 juin 2022 à 20h00 tenue sous la présidence de Madame Mélissa Lord, mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand  
Monsieur Patrick Beaulieu  
Monsieur Richard Bossé  
Monsieur Normand Lizotte  
Monsieur Roberto Pelletier

Monsieur Frédéric Beaulieu est absent.

Assiste également à la séance du conseil, Madame Marie-Josée Corbin, directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

#### **1- Mot de bienvenue**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

#### **2- Conformité du quorum**

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

#### **3- Adoption de l'ordre du jour**

##### **PROJET ORDRE DU JOUR**

#### **1- Mot de bienvenue**

#### **2- Conformité du quorum**

#### **3- Adoption de l'ordre du jour**

- a. Période de questions portant sur ordre du jour

#### **4- Adoption des procès-verbaux séance ordinaire du 2 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 9 mai 2022**

#### **5- Suivi des dossiers :**

- a. Réunion de la MRC de Témiscouata par Mélissa Lord, le 9 mai 2022;
- b. Comité du 150<sup>ième</sup> par Johanny Morneau-Briand;
- c. Comité du Lac Dole par Roberto Pelletier ;
- d. Corporation des Hauts Sommets par Frédéric Beaulieu ;
- e. Régie Intermunicipale des déchets du Témiscouata par Normand Lizotte.

#### **6- Approbation des comptes et déboursés**

#### **7- Correspondance**

#### **8- Affaires financières :**

- a. Dépôt du rapport financier 2021;
- b. Marche pour l'Alzheimer – demande de commandite;

- c. Vente pour taxes annulées et vente du terrain portant le numéro de matricule 9783 66 9502 – Curateur public;

**9- Greffe et organisation :**

- a. Adoption du règlement numéro 424 - Code d'éthique et de déontologie;
- b. Dépôt - Rapport de la Commission municipale du Québec – audit sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation;
- c. Rapport des formations portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale par les élus;
- d. Inscriptions à la formation Le comportement éthique – autoapprentissage de la FQM;
- e. Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec;
- f. Autorisation de signature – Entente avec le ministère des Transports pour deux servitudes de nonaccès;
- g. Adhésion à la SADC du Témiscouata;
- h. Formation « Comprendre le monde municipal » par PG;

**10- Ressources matérielles**

- a. Engagement d'un électricien – travaux correctifs suite à l'inspection de la MMQ;

**11- Sécurité publique :**

- a. Autorisation de signature du renouvellement de l'entente 9-1-1 avec Bell;

**12- Travaux publics :**

- a. Suivi de l'ouverture des soumissions pour un chargeur;
- b. Suivi de l'ouverture des soumissions pour le pavage de la rue Dubé;
- c. Modification des tâches au garage municipal;
- d. Pompe hydraulique - niveleuse;
- e. Nombre d'heures payées aux employés lors de congés fériés;

**13- Urbanisme :**

- a. Adoption du projet de règlement numéro 422 – modifiant le plan d'urbanisme (372) – Affection agricole suite à la modification du schéma d'aménagement de la MRC;
- b. Adoption du projet de règlement numéro 423 – modifiant le règlement de zonage no 373 – usages dans les zones agricoles;
- c. Détermination d'une date pour la tenue d'une assemblée publique aux fins de consultation des règlements 422 et 423;

**14- Loisirs, cultures et vie communautaires**

- a. Engagement des animateurs de camp de jour pour l'été 2022;
- b. Projet Emploi d'été Canada – signataire;
- c. Demande d'aide financière du Comité de la Fête Nationale;

**15- Affaires nouvelles :**

- a. Bourses aux finissants et finissants à la Polyvalente de Cabano;

- b. Avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 345 – afin de permettre la garde de poules à des fins personnelles.

- 16- **Affaires diverses :**
- 17- **Période de questions**
- 18- **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point : affaires diverses ouvert.

**4- Adoption des procès-verbaux séance ordinaire du 2 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 9 mai 2022**

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, il est dispensé d'en faire la lecture.

- b) Adoption :

Il est proposé par Normand Lizotte, appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents que les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 2 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 9 mai 2022 soient adoptés et que Madame la Mairesse et la greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisées à les signer.

**5- Suivi des dossiers :**

- a. Réunion de la MRC de Témiscouata par Mélissa Lord, le 9 mai 2022;
- b. Comité du 150<sup>ième</sup> par Johanny Morneau-Briand;
- c. Comité du Lac Dole par Roberto Pelletier ;
- d. Corporation des Hauts Sommets par Frédéric Beaulieu ;
- e. Régie Intermunicipale des déchets du Témiscouata par Normand Lizotte.

**6- Comptes et déboursés :**

**06-22-9431 Approbation des comptes et déboursés**

Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 31 mai et d'autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de 110 550.55\$ et de salaire net de 32 580.24\$.

**7- Correspondance**

La correspondance du mois de mai 2022 a été fournie aux membres du conseil.

**8- Affaires financières**

**8- a) Dépôt du rapport financier 2021**

**06-22-9432**

Monsieur Yvan Lavoie, comptable de Raymond, Chabot, Grant, Thornton dépose les états financiers vérifiés pour l'année se terminant la 31 décembre 2021. Le surplus de l'année s'élève à 38 939 \$.

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Normand Lizotte et résolu unanimement que le rapport financier 2021 soit accepté.

**8 b) Marche pour l'Alzheimer – demande de commandite**

**06-22-9433**

ATTENDU QUE la Société Alzheimer Bas-Saint-Laurent organise la 15ième édition de la Marche pour l'Alzheimer qui se tenait le 29 mai dernier.

Il est proposé par Normand Lizotte, appuyé par Richard Bossé et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! fasse un don de 250.00 \$ pour soutenir cet organisme.

**8 c) Vente pour taxes annulées et vente du terrain portant le numéro de matricule 9783 66 9502 – Curateur public;**

**06-22-9434**

ATTENDU QUE lors de la vente pour taxes de la MRC de Témiscouata, le 12 mai dernier, la propriété portant le numéro de matricule 9783 66 9502 a été accordé à un voisin;

ATTENDU QU'une erreur au numéro de lot au rôle de vente pour taxes a obligé la MRC d'annuler la vente pour taxes;

ATTENDU QUE le propriétaire de la propriété voisine est intéressé depuis longtemps à acquérir le terrain pour démolir le bâtiment qui est à l'abandon et qu'il serait prêt à défrayer les frais de saisie pour accélérer son acquisition;

ATTENDU QUE le bureau Me Rino Soucy, avocat chez DHC a estimé les frais de saisie à 2 550 \$;

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Normand Lizotte et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! mandate Me Rino Soucy, avocat pour effectuer la saisie de la propriété portant le numéro de matricule 9783 66 9502 au nom du Curateur public du Québec.

Il est également résolu que la propriété soit ensuite vendue à M. Sébastien Morin après négociation.

## **9- Greffe et organisation**

### **9 a) Règlement numéro 424 – code d'éthique et de déontologie**

#### **06-22-9435**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 5 février 2018 le Règlement numéro 387 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus-es;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

ATTENDU QU'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021 ;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus-es;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus-es révisé ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées ;

ATTENDU QUE la mairesse mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme ;

ATTENDU QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code ;

ATTENDU QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens ;

ATTENDU QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics ;

ATTENDU QU'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

ATTENDU QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues ;

ATTENDU QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts ;

ATTENDU QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil ;

ATTENDU QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Beaulieu, APPUYÉ PAR Normand Lizotte ET RÉSOLU :

D'ADOPTER LE RÈGLEMENT SUIVANT :

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 424 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS·ES MUNICIPAUX

Le texte du règlement a été remis aux membres du conseil, il est mis à la disposition de l'assistance à cette réunion et il sera transcrit dans le livre des règlements.

Il est également résolu que le texte du règlement soit transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'article 13.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

#### **9 b) Règlement numéro 424 – Dépôt - Rapport de la Commission municipale du Québec – audit sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation**

##### **06-22-9436**

En novembre 2021, la Commission municipale du Québec déposait ses rapports sur l'audit de conformité portant sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation des municipalités de moins de 100 000 habitants.

La municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! y figurait et il y est noté que leurs adoptions sont conformes aux objectifs de l'audit à tous les critères d'évaluation, soit :

- Adopté entre le 15 novembre et le 31 décembre;
- Les délibérations du conseil et la période de questions au cours de laquelle le budget a été adopté portent exclusivement sur le budget ou sur le programme triennal d'immobilisation;

- Un avis public a été donné 8 jours avant la séance au cours de laquelle le budget a été adopté.

Les deux rapports avec une partie de la liste des municipalités, comprenant Saint-Louis-du-Ha! Ha! ont été remis au conseil municipal et son déposé à la présente réunion ordinaire. Une copie de l'extrait sera envoyée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**9 c) Rapport des formations portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale par les élus**

**06-22-9437**

Marie-Josée Corbin, directrice générale/greffière-trésorière adjointe fait rapport, tel que prescrit par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, qu'elle a reçu les déclarations des membres du conseil suivants, à l'effet qu'ils ont participé à une formation portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale : (ainsi que sur le rôle et la responsabilité des élus municipaux) :

- Richard Bossé ;
- Normand Lizotte ;
- Johanny Morneau-Briand.

**9 d) Inscriptions à la formation Le comportement éthique – autoapprentissage de la FQM:**

**06-22-9438**

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Richard Bossé et résolu unanimement la Municipalité inscrit les membres du conseil suivant à la formation Le comportement Éthique offert à distance par la FQM au cout de 149\$ par personne : Mélissa Lord, Roberto Pelletier, Frédéric Beaulieu, Patrick Beaulieu.

La formation, d'une durée d'environ 4 heures est attestée conforme à la loi par la Commissions municipale du Québec.

**9 e) Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec**

**06-22-9439**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! a toujours inscrit sa direction générale à l'ADMQ et que les informations transmises par cette organisation permettent d'effectuer le travail selon un calendrier et selon les derniers changements.

Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! adhère à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au cout de 939 \$ pour l'année 2022, ce prix inclut une formation offerte dans le cadre du DMA, d'une durée d'environ 25 heures et ayant une valeur d'environ 400 \$, transférable à la nouvelle personne engagée. Les prochaines années couteront 495 \$.

**9 f) Autorisation de signature – Entente avec le ministère des Transports pour deux servitudes de non-accès**

**06-22-9440**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec doit acquérir une servitude de non accès sur les lots 6 354 608 et 6 355 270 appartenant à la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! ;

ATTENDU QU'une entente a été signée le 14 mars 2022 à ce sujet ;

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Normand Lizotte et résolu unanimement que la Municipalité autorise et mandate Mélissa Lord, maire et Marie-Josée Corbin, directrice générale/greffière-trésorière adjointe pour signer l'acte notarié relatif à cette transaction.

**9 g) Adhésion à la SADC du Témiscouata**

**06-22-9441**

Il est proposé par Johanny Moreau-Brian, appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! adhère à la Société d'aide au développement des collectivités du Témiscouata (SADC) pour le prix de 30\$.

**9 h) Formation « Comprendre le monde municipal »**

**06-22-9442**

Il est proposé par Normand Lizotte, appuyé par Richard Bossé et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! inscrive Marie-Josée Corbin, directrice générale/ greffière adjointe à une formation offerte par PG solution appelée Comprendre le monde municipal. La formation est donnée en ligne, d'une durée de 2 heures et demie, le 8 juin prochain au cout de 250\$. Les sujets sont variés : rôles des acteurs municipaux, services offerts, principales sources de revenus, rôle d'évaluation, etc.

**10- Ressources matérielles**

**10 a) Engagement d'un électricien – travaux correctifs suite à l'inspection de la MMQ;**

**06-22-9443**

Une inspection de nos installations électriques a été faite par la Mutuelle des municipalités du Québec le mois dernier, dans le but de mettre en place de meilleurs pratiques en gestion des risques et des mesures de prévention.

Cette inspection a permis de déceler certains changements à effectuer :



- Au garage municipal, possibilité de surchauffe au panneau de chauffage ;
- Au Centre des loisirs : des câbles sont à découvert dans la salle électrique et un luminaire n'est pas solidement fixé.

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! engage A/C Électrique, électricien pour effectuer les travaux de réparation le plus rapidement possible.

## **11- Sécurité publique**

### **11 a) Autorisation de signature du renouvellement de l'entente 9-1-1 avec Bell;**

#### **06-22-9444**

ATTENDU QUE Bell Canada modernise ses façons de faire en matière de service 9-1-1, notamment la signature électronique éliminant le besoin d'imprimer;

ATTENDU QUE Bell Canada a fait approuver sa façon de faire et la nouvelle entente par le CRTC;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le projet d'entente dans le délai prescrit;

Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Normand Lizotte et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! autorise et mandate Mélissa Lord, maire, pour signer l'entente tel qu'envoyée par Bell Canada.

## **12- Travaux publics**

### **12 a) Suivi de l'ouverture des soumissions pour un chargeur**

#### **06-22-9445**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! a adopté le règlement d'emprunt no 419 le 6 décembre 2021 afin d'autoriser un emprunt de 395 000 \$ pour l'acquisition d'un chargeur sur roues;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées sur le SEAO le 21 avril 2022 et que deux soumissions ont été déposées et ouvertes conformément aux exigences de la loi, le 10 mai 2022;

ATTENDU QUE suite aux discussions avec le vérificateur comptable, la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! a un taux d'endettement très élevés et qu'il serait plus prudent de ne pas effectuer de nouvel emprunt cette année.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! annule des deux soumissions reçues et l'achat d'un chargeur sur roues.

Le conseil présente ses excuses aux soumissionnaires qui ont pris la peine de déposer une soumission.

Il est également résolu qu'un avis de motion soit adopté à la prochaine réunion pour annuler l'emprunt.

**12 b) Suivi de l'ouverture des soumissions pour le pavage de la rue Dubé;**

**06-22-9446**

Des soumissions ont été demandées sur SEAO pour la réalisation de la réfection du pavage de la rue Dubé sur toute sa longueur.

Deux soumissions ont été reçues (montants avant taxes) :

- 9456-5215 Québec inc. (Pavage Cabano) 320 508,40\$
- Construction BML inc. 319 244,00\$

La plus basse soumission étant conforme, Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Richard Bossé et résolu unanimement que Construction BML inc. soit engagé pour effectuer les travaux de réfection du pavage de la rue Dubé tel décrit dans le devis. La dépense nette de 335 166,30 \$ et sera financé à 100% par le programme TECQ 2019-2023.

**12 c) Modification des tâches au garage municipal**

**06-22-9447**

Considérant que les membres du conseil municipale n'ont pas eu le temps de discuter de ce sujet, il a été décidé de reporter ce sujet à une prochaine réunion.

**12 d) Pompe hydraulique – niveleuse**

**06-22-9448**

Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu unanimement que la Municipalité autorise la dépense suivante :

- Pompe hydraulique de la niveleuse pour estimation pouvant aller jusqu'à 21 000 \$:

Étant donné que le montant prévus aux prévisions budgétaires ne sera pas suffisant, la dépense sera payée à même le solde du montant de 300 000 \$ prévu pour l'entretien des chemins (02 33000 521).

**12 e) Nombre d'heures payées aux employés lors de congés fériés;**

**06-22-9449**

ATTENDU QUE les employés municipaux ne travaillent plus toute la journée le vendredi;

ATTENDU QUE les heures sont alors réparties de façon à travailler 9 heures, 8 h 30 ou 7 h 30 les autres jours de la semaine dépendamment du nombre d'heure total à faire;

ATTENDU QUE si on applique la Loi sur les Normes du travail, la Municipalité doit payer 1/20 des heures payées dans les quatre dernières semaines, donc 8 heures ou moins selon l'horaire des employés, ce qui obligerait les employés à faire une heure de plus dans la semaine lorsqu'il y a congé, pour atteindre le nombre d'heure normal;

Il est proposé par Richard Bossé, appuyé par Normand Lizotte et résolu unanimement que la Municipalité décrète que le nombre d'heures payées soient celles qui sont habituellement travaillées le lundi au mercredi, que le congé soit le n'importe quel jour de la semaine. Donc, 9 heures pour les employés qui font 40 heures, 8,5 heures pour les employés qui font 35 heures et 7 heures 30 pour ceux qui en font 30.

Cet avantage sera ajouté aux contrats de travail, à mesure qu'ils devront être changés.

### **13- Urbanisme**

#### **13 a) Adoption du projet de règlement numéro 422 – modifiant le plan d'urbanisme (372) – Affectation agricole suite à la modification du schéma d'aménagement de la MRC;**

##### **06-22-9450**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-50 modifiant le Règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 10 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-50 est le règlement par lequel il y a l'ajout de certains usages secondaires à l'agriculture en affectation agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-50 modifie les conditions d'implantation résidentielle sur les propriétés de 18 hectares et plus en affectation agricole II;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Louis-du-Ha! Ha! dispose d'une période de 6 mois pour adopter tout règlement de concordance ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été adopté à la réunion du 4 avril 2022 par Richard Bossé, conseiller ;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal de la municipalité de St-Louis-du-Ha! Ha! adopte le projet de règlement numéro 422 et il est statué et décrété par le présent projet de règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 422 modifiant le plan d'urbanisme numéro 372 et ses amendements.

Le texte du règlement a été remis aux membres du conseil, il est mis à la disposition de l'assistance à cette réunion et il sera transcrit dans le livre des règlements.

Il est également résolu que le texte du règlement soit transmis à la MRC de Témiscouata et aux municipalités contigües.

**13 b) Adoption du projet de règlement numéro 423 – modifiant le règlement de zonage no 373 – usages dans les zones agricoles;**

**06-22-9451**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-50 modifiant le Règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 10 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-50 est le règlement par lequel il y a l'ajout de certains usages secondaires à l'agriculture en affectation agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-50 modifie les conditions d'implantation résidentielle sur les propriétés de 18 hectares et plus en affectation agricole II;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Louis-du-Ha! Ha! dispose d'une période de 6 mois pour adopter tout règlement de concordance ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été adopté à la réunion du 4 avril 2022 par Richard Bossé, conseiller ;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal de la municipalité de St-Louis-du-Ha! Ha! adopte le projet de règlement numéro 423 et il est statué et décrété par le présent projet de règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 423 modifiant le règlement de zonage numéro 373 et ses amendements

Le texte du règlement a été remis aux membres du conseil, il est mis à la disposition de l'assistance à cette réunion et il sera transcrit dans le livre des règlements.

Il est également résolu que le texte du règlement soit transmis à la MRC de Témiscouata et aux municipalités contigües.

**13 c) Détermination d'une date pour la tenue d'une assemblée publique aux fins de consultation des règlements 422 et 423;**

**06-22-9452**

Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Normand Lizotte et résolu unanimement que la date pour la tenue de l'assemblée publique portant sur les règlements numéro 422 (plan d'urbanisme) et 423 (zonage) soit fixée au : 20 juin 2022. Un avis public annonçant l'assemblée sera publié conformément à la Loi.

## **14- Loisirs, culture et vie communautaire**

### **14 a) Engagement des animateurs de camp de jour pour l'été 2022;**

#### **06-22-9453**

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Johanny Moreau-Briand et résolu unanimement que les personnes suivantes soient engagées pour travailler au camp de jour 2022 :

- Nathan Thériault, accompagnateur
- Cloé Quirion, accompagnatrice
- Mayann Lavoie, animatrice
- Zachary Dion, animateur
- Mya Lord-Laforge, animateur

### **14 b) Projet Emploi d'été Canada – signataire;**

#### **06-22-9454**

Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Normand Lizotte et résolu unanimement que Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière-trésorière adjointe soit nommée pour signer et faire la gestion de la subvention obtenue de Service Canada, Emplois d'été Canada.

### **14 c) Demande d'aide financière du Comité de la Fête**

#### **Nationale;**

#### **06-22-9455**

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! accorde une aide financière de 500.00\$ pour organiser les activités de la Fête Nationale sur notre territoire.

## **15. Affaires nouvelles**

### **15 a) Bourses aux finissants et finissants à la Polyvalente de Cabano;**

#### **06-22-9456**

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Richard Bossé et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! verse une bourse de 50\$ aux douze (12) finissants du secondaire, résidents de Saint-Louis-du-Ha ! Ha!.

La Municipalité tient par ce geste à féliciter les jeunes pour leur persévérance leur ayant permis de terminer leur secondaire, étape importante dans leur cheminement professionnel et personnel.

**15 b) Avis de motion – RÈGLEMENT MODIFIANT  
RÈGLEMENT NUMÉRO 345 – AFIN DE PERMETTRE LA  
GARDE DE POULE À DES FINS PERSONNELLES**

**06-22-9457**

Richard Bossé, conseiller au siège numéro 2 donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 345, régissant les nuisances, la circulation et le stationnement, les colporteurs, les vendeurs itinérants et les vendeurs saisonniers, l'ordre et la paix publique, les animaux et les systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !, afin de permettre la garde de poules à des fins personnelles ou institutionnelles.

Le projet de règlement numéro 425 a été remis aux membres du conseil et mis à la disposition de l'assistance à cette réunion.

**16. Affaires diverses :**

**16 a) Emprunt au fonds de roulement**

**06-22-9458**

ATTENDU QUE les fêtes du 150<sup>ième</sup> nécessitera des dépenses rapidement pour faire des réservations,

Il est proposé par Richard Bossé, appuyé par Johanny Moreau-Briand et résolu unanimement que la Municipalité utilise un montant de 30 000 \$ du fonds de roulement afin de payer ces sommes.

**16 b) Achat d'une scie à chaîne**

**06-22-9459**

Il est proposé par Patrick Beaulieu, appuyé par Normand Lizotte et résolu unanimement que suite à des démarches et des demandes de prix, qu'une scie à chaîne pour le service de voirie soit achetée chez SM Location de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, soit une Performance 50.2 CC ECO au prix de 679.95\$ avant taxes. (dépense nette de 713.86\$).

**16 c) Commanditaire - 1 ère édition du Tournoi de balle donnée de Saint-Louis-du-Ha! Ha!**

**06-22-9460**

Le comité des loisirs de Saint-Louis-du-Ha! Ha!,organise un tournoi de balle donnée comme en 2019. Ce tournoi avait été une réussite, 144 joueurs et environ 500 visiteurs.

Les profits du tournoi iront aux équipes de balle donnée féminine et masculine de Saint-Louis-du-Ha! Ha!,

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Richard Bossé et résolu unanimement que la Municipalité commandite le tournoi en donnant un montant de 200\$

#### **16 d) Nomination représentante du conseil à la Bibliothèque**

##### **06-22-9461**

Il est proposé par Patrick Beaulieu, appuyé par Normand Lizotte et résolu unanimement que Johanny Moreau-Briand soit mandatée pour représenter le conseil municipal à la Bibliothèque municipale de Saint-Louis-du-Ha! Ha! en remplacement de monsieur Roberto Pelletier.

#### **17- Période de questions**

#### **18- Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21h24.

---

Mélissa Lord, mairesse

---

Marie-Josée Corbin, directrice générale/greffière-trésorière adjointe

